



L'ACERVA LIEN

EDITO :

2020, une année particulière...

Marquée sur toute la planète par ce terrible virus qui a fait, et fait encore, tant de victimes. Qui nous a privés de contacts familiaux, amicaux, de nos activités associatives habituelles et qui met en péril tant d'entreprises, petites ou grandes !

Mais aussi cette crise sanitaire a révélé beaucoup de bonnes volontés, de courage parmi tous ceux qui se sont particulièrement investis et que nous devons, encore et encore, remercier.

2020, année terrible aussi avec le retour d'attentats, dont l'horreur dépasse l'entendement, tel celui de Nice, le 29 octobre, qui a fait 3 innocentes victimes, et celui du 16 octobre, contre Samuel Paty ; en fait ces attentats étaient dirigés contre notre démocratie, notre « art de vivre » à la Française, la Liberté que nous revendiquons haut et fort, d'agir et de penser !

2021, l'espoir...

De sortir enfin de ce fléau, grâce au vaccin et de pouvoir concentrer nos forces sur le redressement économique de notre Pays.

Souhaitons que les valeurs de courage, de ténacité et d'unité qui nous permettent de lutter aujourd'hui soient demain les bases d'une société plus solidaire, unie et forte.

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE

« Vivre chaque journée comme elle vient et refuser tant les regrets que les inquiétudes pour l'avenir. Je n'ai de toutes façons aucun pouvoir sur hier ni sur demain ».
Jim Fergus, écrivain américain contemporain

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 29 septembre 2020

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Louisa IKHLEF ; Rose-Marie MAGNIER ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Lionel TIROLE et Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés : Olivier LEGROS, absent, donne procuration à Rose-Marie FALQUE et Aurélie REMY, absente, donne procuration à Thomas MELLÉ.

1. Désignation du secrétaire de séance

Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

2. Décision budgétaire modificative

Madame le Maire indique qu'il y a lieu d'ajuster les crédits votés au budget principal de la manière suivante :

7000 € du compte 022 – dépenses imprévues - doivent être reversés sur le compte 7068129 – modernisation des réseaux de collecte.

En effet, en 2019, la commune a facturé l'assainissement et a encaissé les redevances correspondantes dont la redevance de modernisation des réseaux pour un montant de 6 580,39 €. Comme cette somme doit être reversée à la communauté de communes qui les donnera ensuite l'agence de l'eau, une modification de notre budget est nécessaire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

3. Création du régime indemnitaire RIFSEEP

Madame le Maire rappelle que le régime indemnitaire est l'ensemble des sommes perçues par un agent, en complément de la rémunération de base, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute. Elle demande au conseil municipal de délibérer pour décider de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire et de ses modalités d'application auprès du personnel territorial travaillant pour la collectivité. Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) regroupe une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Le comité technique du centre de gestion s'est prononcé le 28 septembre sur cette mise en œuvre.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- . de mettre en place le RIFSEEP,
- . d'instaurer l'IFSE et le CIA,
- . d'appliquer la clause de sauvegarde et de maintenir aux agents concernés, à titre individuel, leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 dans la limite du changement de fonctions des agents,
- . de calculer les crédits correspondant dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

4. Désignation d'un élu signataire d'une déclaration préalable

Laurent HANNEZO, premier adjoint, indique que le code de l'urbanisme prévoit à l'article L. 422-7 que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

L'intérêt personnel doit être entendu de manière assez large : si le projet intéresse un proche parent par exemple tant en matière positive (intérêt en faveur de projet) que négative (à l'encontre du projet).

Dans ce cas, seul le conseil municipal peut par délibération désigner un de ses membres pour délivrer l'autorisation d'urbanisme. Une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire.

Aussi, comme Jean-François FALQUE, fils de Rose-Marie FALQUE, a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison située 89 rue du général Leclerc à Azerailles, le conseil municipal doit délibérer.

Madame le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de désigner Laurent HANNEZO, premier adjoint ayant délégation à l'urbanisme, pour signer la décision de non-opposition à cette déclaration préalable de travaux (DP 05403820L0012), déposée le 29 juillet 2020, ainsi que tous documents s'y rapportant.

5. Demande de subvention : Banque alimentaire de Baccarat

Madame le Maire rappelle le contexte économique délicat que nous traversons. Certaines familles de la commune sont dans une situation très précaire et bénéficient des services de la banque alimentaire dont le nombre de bénéficiaires augmente.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder 600 € de subvention à cette association.

6. SIVOM des vallées du cristal : autorisation donnée à Madame le Maire pour signer les conventions de mise à disposition de personnels

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune d'Azerailles met à disposition du Syndicat des vallées du cristal du personnel communal pour les cantines et la garderie. Afin de pouvoir refacturer le temps passé par les agents communaux au Syndicat des vallées du cristal, des conventions doivent être signées.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition du personnel communal avec le SIVOM des vallées du cristal.

7. SIVOM des vallées du cristal : vente de l'ancienne crèche située au 9 rue Humbépaire

Madame le Maire indique que les communes du SIVOM étaient co-propriétaires du bâtiment situé 9 rue Humbépaire à Baccarat. Le bâtiment ayant été revendu, les communes membres se répartissent le prix de la vente. La commune d'Azerailles recevra 12 178,91€.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité d'encaisser la somme de 12178,91€ et autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

8. Geste à l'attention de nos aînés

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le traditionnel repas des anciens est annulé.

Le conseil municipal souhaite néanmoins marquer ce moment important pour nos aînés et décide de compenser la non-réalisation de ce repas par un panier garni d'un montant maximum de 25€TTC et de le remettre à toutes les personnes de plus de 65 ans.

A noter ! L'opération « Bons de Noël » est maintenue pour les personnes de plus de 70 ans pour un montant de 15 €TTC.

9. Questions diverses

-Commission travaux/voirie. La prochaine commission travaux se tiendra le samedi 3 octobre 2020 à partir de 9h. Lors de cette réunion nous aborderons la sécurité routière dans le village.

-Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID). Madame le Maire indique que la liste des membres de la CCID nous a été transmise par l'administration fiscale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 29 octobre 2020

La séance commence à 18h30.

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Olivier LEGROS ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Lionel TIROLE, Aurélie REMY et Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés :

Rose-Marie MAGNIER, absente, donne procuration à Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, absente, donne procuration à Thomas MELLÉ et Louisa IKHLEF, absente, donne procuration à Laurent HANNEZO.

Hommage :

Au début de la séance, les membres du conseil observent une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie retrouvé décapité à Conflans-Sainte-Honorine, et des 3 personnes assassinées à Nice, dont 2 dans une église.

1. Désignation du secrétaire de séance

Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

2. Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, non titulaire (ATSEM)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil que les maîtresses de maternelle souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un appui supplémentaire via le recrutement d'un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), à temps non complet (10 heures par semaine), qui serait chargé de l'accueil, de l'hygiène des enfants mais aussi de la propreté des locaux et du matériel. La demande a été validée par les communes du plateau (Brouville, Gélacourt, Hablainville, Reherrey, Pettonville, Vaxainville) qui financeront, pour partie, le poste.

Ce recrutement se justifie compte tenu du nombre d'enfants qui fréquentent les petites sections mais aussi des mesures sanitaires qu'il faut respecter en raison de la pandémie COVID-19.

Il est donc demandé au conseil municipal de créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, non titulaire, du 2 novembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 pour une durée de 10h par semaine en sachant que le temps de travail sera annualisé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer le poste d'ATSEM non titulaire.

3. Extension et restructuration de la mairie : engagement de la procédure et choix de l'architecte

Madame le Maire rappelle que la mise en accessibilité de la mairie est une obligation légale qui s'impose à la commune. Outre l'accessibilité de la salle du conseil municipal, cette mise en accessibilité doit également permettre de rendre le secrétariat plus fonctionnel afin d'apporter un service optimisé aux habitants.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 250 000 €HT et le maître d'œuvre « Accord & Archi » nous fait une proposition d'aménagement pour un taux de 9,5% soit un montant de 23 750 €HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure, de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre « Accord & Archi » et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant ainsi que les pièces afférentes.

4. Convention de viabilité hivernale

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle privilégie le déneigement sur les itinéraires « structurants » et « principaux », sur lesquels sont engagés tous les moyens matériels et humains afin d'assurer les conditions de sécurité optimales. Une partie du

réseau restant est identifiée comme « réseau local » et est traité lorsque les réseaux prioritaires sont circulables.

Le ramassage scolaire qui amène les enfants des communes de Gélacourt, Brouville, Reherrey, Vaxainville, Pettonville et Hablainville à l'école d'Azerailles étant considéré en partie comme « réseau local », il convient qu'il soit déneigé rapidement. Aussi les 7 communes concernées acceptent de signer une convention avec le Département les autorisant à déneiger les routes concernées. Le Département s'engage à fournir chaque année aux communes une quantité forfaitaire de sel.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de viabilité hivernale avec le Département pour une durée de 1 an.

5. Régime indemnitaire - RIFSEEP

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 29 septembre le conseil municipal a validé la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour le personnel territorial.

La délibération, dont le modèle a été transmis à la commune par le Centre de Gestion, doit toutefois être modifiée pour que le Complément indemnitaire annuel (CIA) soit versé mensuellement aux agents et non annuellement comme mentionné dans la délibération du 29 septembre.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette modification et autorise Madame le Maire à procéder à toutes démarches utiles pour que cette correction soit opérée.

6. Délibération autorisant le personnel à faire des heures complémentaires et supplémentaires

Madame le Maire rappelle les délibérations du 28 novembre 2011 et du 11 mai 2012 qui détaillaient la liste des emplois et des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires et complémentaires pour les adjoints techniques, titulaires et non titulaires, ainsi que pour les adjoints administratifs.

D'autres personnels étant susceptibles de réaliser des heures supplémentaires et complémentaires, il convient d'étendre cette possibilité à tous les personnels de la commune, agents non titulaires, agents stagiaires et titulaires.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé accepte, à l'unanimité, de régler les heures supplémentaires et complémentaires à tout le personnel, lorsqu'elles sont effectuées pour raison de service ou sur ordre du maire.

7. Commission intercommunale des impôts directs

Madame le Maire indique que la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat doit instituer une commission intercommunale des impôts directs, composée du Président de l'EPCI ou d'un Vice-Président délégué et de dix commissaires ; le conseil communautaire devra délibérer en proposant 20 titulaires et 20 suppléants et le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur cette proposition, désignera les 10 titulaires et les 10 suppléants.

La commune d'Azerailles devant désigner deux membres, Laurent HANNEZO et Rose-Marie FALQUE manifestent leur intérêt pour être candidats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Laurent HANNEZO, titulaire

Rose-Marie FALQUE, suppléante.

8. Questions diverses

Reconfinement : En raison de l'évolution de l'épidémie COVID-19, un nouveau confinement est instauré à partir du jeudi 29 octobre 2020 à minuit pour une durée minimale de 4 semaines.

Rentrée scolaire :

-La rentrée aura lieu lundi 2 novembre. Un nouveau protocole sanitaire est mis en place.

A noter ! Dans ce protocole, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans et tous les enfants seront accueillis à l'école.

-Le gouvernement a porté le plan Vigipirate au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire, le 29 octobre 2020. C'est la raison pour laquelle un barriérage est mis en place devant l'école.

Poursuite des services du SIVOM des vallées du cristal aux communes du plateau :

Les communes de Brouville, Hablainville, Reherrey, Pettonville et Vaxainville avaient fait le choix de se retirer du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) des vallées du cristal mais ces communes continuent à bénéficier des services périscolaires (dont la cantine et la garderie organisées à Azerailles) grâce à une convention passée entre ces communes et les autres collectivités du SIVOM auquel Azerailles appartient.

Cette convention, prenant fin le 31 décembre 2020, sera reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire soit juillet 2021. Le président du SIVOM, Christian GEX, a fait savoir qu'il n'est pas favorable à une nouvelle reconduction ce qui oblige les maires de ces communes à s'organiser.

Évolution des élèves fréquentant l'école

Actuellement il y a 144 enfants qui fréquentent l'école d'Azerailles. Ce nombre ne permet toutefois pas l'ouverture d'une classe supplémentaire dont la décision relève seulement de l'éducation nationale.

Les effectifs vont toutefois baisser puisque les maires des communes de Reherrey, Pettonville, Vaxainville nous ont informés de manière unilatérale que leurs enfants iront à Mignéville à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cette décision est motivée par le souhait de ces communes de trouver une solution où le périscolaire et le scolaire sont assurés par la même entité. Resterait à Azerailles les communes de Gélacourt, Brouville et peut être Hablainville qui ne s'est pas prononcée.

Élargissement du SIVOM

Si la commune de Brouville (et éventuellement Hablainville) conserve ses enfants à l'école d'Azerailles, la commune soutiendra auprès du SIVOM sa réintégration comme membre du syndicat.

Colis de Noël : La distribution des 210 paniers s'effectuera entre le 12 et 19 décembre 2020, dans le strict respect des gestes barrières.

Secrétariat : Un recrutement est en cours. Des entretiens se sont déroulés le 28 octobre 2020.

Communauté de communes : La situation financière de la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est très tendue et les marges de manœuvre sont quasi-inexistantes. Cette information a été donnée lors du dernier conseil communautaire par le Président alors qu'il était question de la renégociation d'un emprunt.

Cette situation oblige la collectivité à étaler dans le temps les projets prévus et à recentrer la collectivité dans ses missions premières.

Eau : Thomas MÉLLÉ indique que le programme de renouvellement des compteurs d'eau est stoppé et que seuls les compteurs d'eau qui sont hors d'usage seront changés. En effet, un investissement conséquent doit potentiellement être effectué au château d'eau ce qui contraint la commune à définir de nouvelles priorités.

11 novembre : Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie se fera en comité restreint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 7 décembre 2020

La séance commence à 20h30.

Présents : Rose-Marie FALQUE ; Justine GARNIER ; Philippe GRANDMAÎTRE ; Laurent HANNEZO ; Yannick HOFFNER ; Olivier LEGROS ; Rose-Marie MAGNIER ; Nicolas MALO ; Didier MAURY ; Thomas MELLÉ ; Lionel TIROLE et Jean-Claude ROUBAUD.

Absents excusés :

Louisa IKHLEF, absente, donne procuration à Rose-Marie FALQUE et Aurélie REMY donne procuration à Justine GARNIER.

Hommage à Valéry Giscard d'Estaing : Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal a rendu hommage à Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République, en observant une minute de silence avant de débiter la réunion.

1. Désignation du secrétaire de séance

Nicolas MALO est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

2. Déclassement d'un chemin rural

Par délibération du 24 juillet 2020, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure d'aliénation d'un délaissé de chemin rural situé dans le nouveau lotissement de la Croisette. Une enquête publique préalable a été organisée du 5 au 19 octobre 2020. Les modalités de cette enquête et la désignation du commissaire enquêteur ont été fixées par arrêtés du 11 septembre 2020.

Le rapport du commissaire enquêteur remis le 29 octobre 2020 donne un avis favorable à ce déclassement. Le commissaire note notamment qu'aucune remarque n'a été consignée sur le registre, qu'aucun courriel ou courrier n'a été reçu pour ce projet et qu'aucune personne ne s'est présentée en mairie lors des permanences.

Le chemin rural n'étant pas matérialisé ni affecté à l'usage du public, le commissaire enquêteur considère enfin que ce projet de déclassement est réaliste est cohérent.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le déclassement et l'aliénation du délaissé de Chemin rural d'une contenance de 174m² en vue de sa cession aux futurs acquéreurs des 4 lots qui en sont riverains.

3. Admission en non-valeur

Madame le Maire indique que la Trésorerie de Baccarat a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le comptable n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Elle indique que les montants sont les suivants :

.1,34€ sur l'ancien budget assainissement

.4,42€ sur le budget eau

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces admissions en non-valeur de faibles montants.

4. Proposition de coupe de bois pour l'exercice 2021-2022

Pour la saison 2021-2022, 3 parcelles sont proposées par l'ONF. Ces parcelles sont situées sur Badménil-Glonville. Il s'agit des parcelles C, E et G. Il est à noter que même s'il n'y a que 3 parcelles, les volumes de bois estimés restent quant à eux quasi-identiques à ceux des années passées.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette coupe de bois proposée par l'ONF pour l'hiver 2021-2022.

5. Prix de vente du stère de bois aux cessionnaires

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint délégué, rappelle que la commune dispose de bois susceptibles d'être vendus et qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente aux cessionnaires. La cession désigne la vente aux particuliers de bois de chauffage et ne se limite pas aux seuls habitants de la commune. La revente de ce bois par les cessionnaires est interdite.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du stère de bois aux cessionnaires, quelle que soit l'essence, à 10 € HT avec une TVA à 20% (soit 12 € TTC).

6. Montant de la taxe d'affouagiste et nomination de 3 garants

Le Conseil municipal peut accorder aux habitants de la commune le droit de se procurer du bois en forêt communale pour la satisfaction de leur consommation, sans revente des bois acquis. On parle alors d'affouage. Il est proposé que la taxe d'affouage reste à 10 € le stère de bois (il n'y a pas de TVA).

3 garants ont déclaré accepter ces fonctions et se soumettre solidairement à la responsabilité :

- Philippe GRANDMAÎTRE
- Jean-Claude ROUBAUD
- Lionel TIROLE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la taxe d'affouage à 10 € le stère de bois et de désigner comme garants MM. Philippe GRANDMAÎTRE, Jean-Claude ROUBAUD et Lionel TIROLE.

7. Subvention à l'association « Distraction des malades »

La commune est sollicitée pour apporter un soutien à l'association « Distraction des malades » qui apporte un réconfort amical aux malades de l'hôpital de Lunéville et aux pensionnaires des maisons de retraite fréquentées par des acervalliens.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 100 €.

8. Décision modificative du budget principal

L'année 2020 a été particulière et la crise sanitaire a impacté notre budget communal au niveau des recettes et des dépenses.

Aussi, comme nous sommes en fin d'année et que le budget n'est qu'un document prévisionnel, des ajustements sont nécessaires sur le budget principal, au niveau de la section d'investissement pour permettre les remplacements du tracteur et du véhicule des agents techniques communaux.

Chapitre	Article (pour information)	Désignation	Montant des crédits ouverts avant décision modificative	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après décision modificative
21	21571	Matériel roulant	80 000,00 €	+ 1 000 €	81 000,00 €
23	2313	Constructions	398 332,54 €	- 1 000 €	397 332,54 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-dessus et autorise le Maire à établir les actes correspondants.

9. Encaissement de chèques d'EDF Collectivités

Madame le Maire présente 2 chèques d'EDF Collectivités. Le premier de 1 243,45 € correspond à un trop payé de consommation d'électricité et le second de 45,18 € à une remise gracieuse d'intérêts moratoires. Il appartient au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ces sommes. Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'encaisser ces chèques.

10. Encaissement d'un chèque d'Orange

Madame le Maire présente un chèque de la société Orange de 22,06 € en remboursement d'un avoir.

Il appartient au conseil municipal d'accepter l'encaissement de cette somme.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'encaisser ce chèque.

11. Convention de partenariat avec IN PACT GL

Afin de pouvoir bénéficier des missions facultatives du centre de gestion notamment pour la mise à disposition de personnel, il convient de signer une convention avec la société publique locale IN PACT GL qui s'appliquerait jusqu'au 31 décembre 2026.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et à signer tous les documents y afférents.

12. Participation communale aux confiseries de Saint-Nicolas

Madame le Maire indique que les fêtes de Saint-Nicolas se sont bien déroulées grâce à l'implication de tous pour le bonheur des enfants mais aussi pour le moral des plus grands qui a été mis à rude épreuve au cours de cette année singulière, avec la crise sanitaire qui entraîne avec elle les crises économique, sociale, environnementale et démocratique. Un grand merci est donc adressé à Saint-Nicolas et ses nombreux lutins.

Traditionnellement, lors de cette fête indispensable au vivre ensemble, les associations (MJC et Relais Familles d'Azerailles) financent les friandises qui sont distribuées mais cette année, les friandises ont été achetées à un forain local qui a été fortement impacté par la COVID-19. Aussi, comme les tarifs sont légèrement supérieurs, il est proposé que la commune apporte un soutien financier de 180 € TTC.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge cette somme.

13. Adoption du Projet Urbain Partenarial pour le lotissement de la Croisette

Afin de permettre la prise en charge des équipements publics du lotissement, il convient de conclure un projet urbain partenarial (PUP). Le projet urbain partenarial est un outil qui permet le préfinancement des équipements publics par les propriétaires fonciers, aménageurs et constructeurs.

Le PUP prévoit qu'une convention, signée avec les propriétaires des terrains concernés par l'opération d'aménagement, fixe le programme des équipements et la fraction des équipements donnant lieu à participation.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

-approuve, à l'unanimité, le projet urbain partenarial et autorise madame le Maire à signer tous documents y afférents,

-rappelle, selon le code de l'urbanisme, que les constructions édifiées dans le périmètre de la convention seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans,

-autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec les propriétaires des terrains concernés par l'opération d'aménagement.

14. Fixation des prix de ventes des parcelles du nouveau lotissement de la Croisette

Les travaux de viabilisation du nouveau lotissement de la Croisette sont en cours d'achèvement concernant la première tranche. Il y a 11 lots d'une surface totale de 7 895m² et une étude a porté à 70 € TTC le prix de vente au mètre carré nécessaire dans le cadre du projet urbain partenarial.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le prix de vente des parcelles.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer les tarifs des parcelles comme suit :

Lot 1 (626 m²) : 43 820 €TTC

Lot 2 (650 m²) : 45 500 €TTC

Lot 3 (709 m²) : 49 630 €TTC

Lot 4 (735 m²) : 51 450 €TTC

Lot 6 (637 m²) : 44 590 €TTC

Lot 7 (640 m²) : 44 800 €TTC

Lot 8 (621 m²) : 43 470 €TTC

Lot 9 (875 m²) : 61 250 €TTC

Lot 10 (916 m²) : 64 120 €TTC

Lot 11 (756 m²) : 52 920 €TTC

Lot 12 (730 m²) : 51 100 €TTC

Le conseil municipal autorise également le Maire à signer les actes de vente du terrain ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

15. Cadeau de départ en retraite d'un personnel communal

L'un des agents techniques de la commune partira à la retraite mi-décembre. Afin de saluer sa carrière et son investissement, Madame le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'offrir un présent à l'agent pour son départ à la retraite et de fixer son montant à 200€ TTC.

16. Soutien à l'entrée de la commune de Brouville dans le Syndicat des Vallées du Cristal

Madame le Maire indique que la commune de Brouville souhaite rester à l'école d'Azerailles avec celle de Gélacourt. Cependant la commune de Brouville n'est plus membre du Syndicat des Vallées du Cristal qui est en charge du périscolaire. Brouville veut donc réintégrer le Syndicat des Vallées du Cristal pour pouvoir assurer les compétences scolaire et périscolaire dans les meilleures conditions possibles car celles-ci sont étroitement liées.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal apporte son soutien à la commune de Brouville pour qu'elle réintègre le Syndicat des vallées du cristal afin de lui permettre de bénéficier des compétences jeunesse, garderie et cantine. Le conseil municipal rappelle, d'une seule voix, qu'il est important de rester uni et missionne Madame le Maire pour qu'elle défende avec vigueur la réintégration de la commune de Brouville lors du prochain comité syndical.

17. Rapport de gestion du conseil d'administration de la SPL X DEMAT

Le conseil municipal, après examen du rapport, donne, à l'unanimité, son approbation.

18. Bons de Noël

A l'approche des fêtes de fin d'année, le conseil municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'accorder 138 bons de Noël de 15 € aux habitants de la commune ayant plus de 70 ans. Ces bons seront utilisables chez les commerçants de la commune uniquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

ETAT CIVIL

Décès :

- Jacques PHILIPPE, décédé le 21 octobre 2020 à Baccarat
- Claude, Michel LECOMTE, décédé le 24 novembre 2020 à Essey-lès-Nancy
- Antoine AUBERTIN, décédé le 11 décembre à Annecy
- Francis TSCHIRRET, décédé le 21 décembre 2020 à Vandoeuvre-lès-Nancy

Toutes nos condoléances aux familles.

Naissances :

- Carla, Dolorès, Danielle, fille de Daniel SAUNIER et de Margaux GILLET, née le 16 novembre 2020 à Lunéville
- Alysa, Claudine, Murielle ZOTT, fille de Romain, Marcel ZOTT et de Aurore, Claudine, Félicie MOECKES, née le 16 décembre 2020 à Lunéville

Félicitations aux heureux parents !

Mariage :

- Béatrice VICHARD, Directrice d'une Agence Locale de Pôle Emploi, et Alexis HAUTEMANIERE, médecin, le 21 décembre 2020

Toutes nos félicitations !



INFORMATIONS MUNICIPALES

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Notre commune connaît, depuis plusieurs années, des périodes de forte sécheresse et des périodes de pluies abondantes. L'année 2020 n'a pas échappé à ces phénomènes extrêmes qui peuvent entraîner des désordres sur les constructions (fissures, ...).

Si vous avez subi des dégradations, afin que vous puissiez être indemnisé, l'état de catastrophe naturelle doit être reconnu pour la commune par un arrêté interministériel qui paraît au Journal Officiel.

Quelles démarches effectuer si vous estimez être victimes en 2020 de dommages suite à "des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols"?

1. Contactez votre assureur pour lui décrire les désordres constatés sur votre habitation (fissures...).
2. Contactez la mairie avec un courrier explicatif avec des photos.

MODELE DE LETTRE A ADRESSER AU MAIRE

Objet : fissures consécutives à la sécheresse

Madame le Maire,

En ma qualité de propriétaire d'une habitation située (**préciser l'adresse...**), j'ai le regret de vous informer que je suis victime de dommages provoqués par la sécheresse prolongée du printemps/été 2020 : (**préciser lesquels et leurs emplacements**).

Pour me permettre de me faire indemniser par mon assureur au titre de la garantie « catastrophe naturelle », je vous remercie de bien vouloir entamer les démarches utiles pour que l'état de « catastrophe naturelle » soit reconnu pour notre commune par voie d'arrêté interministériel pour tous les dommages résultant de cet événement anormal.

Je veux croire que vous serez convaincue de la nécessité d'obtenir rapidement cette reconnaissance car sans indemnisation de mon assurance, conditionnée par la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle dans notre commune, il me sera impossible d'effectuer les réparations.

Restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Compteurs d'eau

A partir de la 2^{ème} semaine de Janvier, le relevé des compteurs d'eau sera effectué par l'employé communal Hervé PETITJEAN.

Pour faciliter sa tâche, merci de bien mentionner vos NOMS DE FAMILLE sur vos boîtes aux lettres.

Célébration 11 novembre 2020

C'est en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, qu'un dépôt de gerbe a été effectué le 11 novembre pour honorer nos morts et commémorer l'Armistice ainsi que le centenaire du soldat inconnu avec une retransmission en direct via facebook. Cette cérémonie a été magnifiée par la présence de notre porte drapeau Jean-Pierre EHRLE, président de l'AMC (Association des mutilés combattants).



Fêtes de Saint-Nicolas



C'est lors d'une belle journée ensoleillée que Saint-Nicolas et ses lutins ont sillonné les rues du village pour distribuer des friandises et des livres aux enfants qui avaient été bien sages.

Les enfants ont été tellement sages cette année que le père fouettard est resté confiné chez lui !

Saint-Nicolas et son lutin vous remercient de votre accueil 😊



Mise en vente de parcelles à bâtir

8 parcelles du nouveau lotissement de la Croisette sont encore disponibles (3 sont d'ores et déjà réservées). Les terrains d'une surface allant de 621 m² à 916 m² sont viabilisés et prêts à accueillir des constructions qui seront exonérées de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans, ainsi que de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (la PFAC).

Si vous souhaitez investir sur Azerailles, ne tardez-pas !

Pour toute question, contactez la mairie par téléphone au 03.83.75.15.14 ou par mail à mairie.azerailles@wanadoo.fr

Circulation rue du Breuil et allée des Charmilles

Pour des raisons de sécurité et afin de faire baisser la vitesse des véhicules (de livraison notamment) empruntant la rue du Breuil, une expérimentation est menée jusqu'au 9 février 2021. Des panneaux « Stop » ont été installés aux deux intersections entre la rue du Breuil et l'allée des Charmilles pour obliger les véhicules à marquer un temps d'arrêt et à céder le passage. Si cette expérimentation est concluante, elle sera pérennisée.

Le Père Noël est passé...

pour nos élèves de l'école, ils ont pu découvrir ce 4 janvier 2021 au matin que leurs petits souliers étaient garnis. Chaque élève a reçu un sachet de confiserie et un livre.

Merci à l'association des parents d'élèves des Canailles d'Azerailles.



Les grandes vacances de Patrick...



Il était rentré le 17 mai 2016 au service de la commune. Après 5 années de « bons et loyaux services », et ce n'est pas seulement une formule, Patrick HARAUX a fait valoir ses droits à la retraite. Une retraite qui sera sans aucun doute très active, auprès de sa famille et notamment de ses deux petits enfants.

... et l'arrivée de Michel

Michel BLAISE nous vient de Badménil et a succédé, dès le 4 janvier 2021, à Patrick au Service Technique. Armé de ses compétences, de son courage et bien vêtu, il a pris en mains, de suite, son nouveau poste. Nous lui souhaitons une bonne intégration au sein de sa nouvelle équipe et vous remercions du bon accueil que vous lui réserverez.



... ainsi que celle de Laetitia au secrétariat de mairie

Depuis début novembre 2020, Laetitia BIENFAIT a rejoint notre secrétariat de mairie, en remplacement de nos secrétaires, absentes. Mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, elle a pris en charge notamment la partie comptable, si importante. Son sourire et sa disponibilité sont appréciés de tous ceux qui poussent la porte de notre secrétariat.

INFORMATIONS DES ASSOCIATIONS

Vous êtes séniors ?

Avec @nette, mes proches à la maison

Il est toujours possible et indispensable de garder le lien avec ses proches. L'association Familles Rurales vous propose de continuer à les voir, les entendre et leur parler avec @nette !

Pour garder le lien avec vos proches, il est maintenant possible de réserver votre @nette pour un temps donné, ou de venir vous aider à mettre à jour votre propre support numérique.

Pourquoi emprunter @nette ?

Me divertir, m'informer, me former

Partager mes instants de vie avec mes proches

Réaliser mes rendez-vous médicaux en téléconsultation

Vous êtes intéressé ? Alors il ne vous reste plus qu'à appeler, réserver et ouvrir la porte au numérique



Familles Rurales En Relais

Tel : 03 83 71 53 87

Port : 06 49 60 48 27 / 07 85 86 46 17

Mail : relais.fontenoy-la-joute@famillesrurales.org

Le Relais Famille d'Azerailles vous propose un nouveau service totalement gratuit : **@nette la tablette**. Ce dispositif consiste à mettre à votre service une tablette IPAD (**@nette la tablette**) afin que vous puissiez, en premier lieu, rester en contact avec vos proches, ou encore effectuer vos démarches administratives.

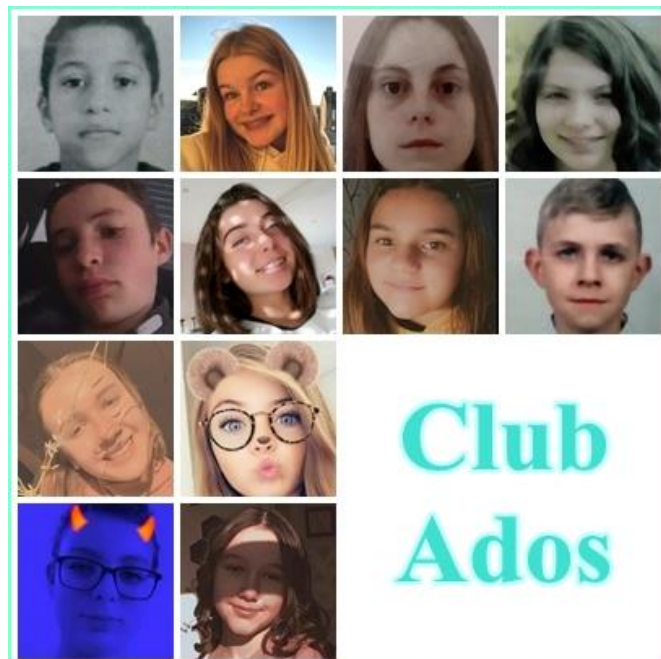
Vous pourrez, sur rendez-vous, consulter **@nette** au sein du Relais Familles d'Azerailles (4 place du Général Hellé), ou l'emprunter pour un temps donné.

Si vous le souhaitez, sur simple demande (par téléphone au 03.83.71.53.87 ou 06.49.60.48.27. ou 07.84.86.46.17), vous pourrez bénéficier d'un accompagnement afin d'utiliser au mieux **@nette**. N'hésitez pas à partager l'information autour de vous. Venez essayer **@nette la tablette**... elle n'attend plus que vous !

« De l'amitié dans votre courrier »

En ces moments difficiles, les jeunes du club ados d'Azerailles se mobilisent et soutiennent leurs aînés. Un peu de réconfort et de partage sont toujours les bienvenus.

Surveillez votre boîte aux lettres... les jeunes pensent à vous !



Culture Box



Le Relais Familles d'Azerailles nous rappelle que depuis quelques mois, l'association propose un nouveau service : la "Culture Box"

Ainsi, vous pouvez venir emprunter une boîte contenant divers supports pédagogiques (jeux de société, livres, BD, mangas, CD, revues etc.) moyennant 2 euros.

Il y a des boîtes pour les moins de 8 ans, plus de 8 ans et des boîtes intergénérationnelles.

Il n'y a aucune obligation de régularité dans l'emprunt (vous pouvez être 2 mois sans en emprunter une).

Le 3e mercredi de chaque mois, les bénévoles de l'association vous accueillent au Relais Familles, 4 place du général Hélé à Azerailles. Il est possible en cas d'indisponibilité pour vous le mercredi de venir retirer la Box sur un autre créneau horaire.

L'inscription est obligatoire afin de garantir la distanciation sociale.

A noter ! Les boîtes empruntées sont mises en quarantaine dès leurs retours et désinfectées.

Quelques retours de familles :

« Depuis peu nous nous sommes lancés dans l'emprunt de la culture box ! Elle nous a permis (grâce à un mini prix !) de découvrir de nouveaux jeux, de jolies histoires et même des recettes dans le magazine destiné aux parents. Nos filles sont en demande de piocher dans cette boîte pour partager du temps ensemble en famille. »

« La culture box c'est pour moi très pratique, n'ayant pas le temps d'aller en ville dans une médiathèque. Je trouve ce concept super je vais chercher et choisir ma culture box . Le personnel de relais en familles me conseille en fonction de l'âge de mes enfants. Ça me prend même pas 10 min de mon temps pour passer de longues heures à jouer et lire avec eux. La box est variée et il y en a pour tous les goûts. Avec ma fille on adore jouer et lire ensemble. C'est pour moi un vrai moment d'échange avec elle. Le petit profite des histoires du soir qui changent toutes les 3 semaines 😊. Avis d'une habitante d'azerailles overbookée »

« Nous avons découvert la culture box tout juste avant le 1er confinement. Nous avons perdu l'habitude de jouer en famille, du fait que les enfants grandissent (19 et 11). Or, grâce à la culture box , nous avons repris le goût à jouer aux jeux de société tous ensemble. Chaque soir, nous sortions la box. Elle nous a permis de rejouer à de grands classiques (nain jaune, cluedo...) mais aussi à découvrir d'autres jeux. Je peux dire que la box a permis à mes enfants de se retrouver et de nous permettre de passer ces confinements de façon moins anxiogène.

Les CD m'ont permis plus à moi de découvrir des chansons que j'ai apprises à mes loulous (étant assmat). Mon fils apprécie les revues et documentaires. »



INFORMATIONS GENERALES

Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

La CNRACL procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales (affichées en mairie).

FOOD TRUCK « Comme à la Maison »

A compter du 13 janvier, Monsieur Didier Zabel, sera présent, sur la place du Foyer, **un mercredi sur 2, avec son food truck « Comme à la Maison ».**

Il propose burger, américain, merguez, saucisse blanche, croque-monsieur, nuggets, frites et divers sandwiches, ainsi que des boissons.

Il est donc présent, de 16 h à 18 h ; les horaires seront revus lorsque le couvre-feu sera levé.



Ils vous présentent leurs Vœux pour 2021

Hervé notre facteur :

« Je souhaite la fin du confinement pour pouvoir repartir en vacances . »



Estelle de Relais Familles : « Aline, Marina et moi-même, restons à votre écoute et nous vous souhaitons une belle année 2021. »



Laurène : « Toute l'équipe de la boulangerie Payeur souhaite une bonne année 2021 aux Acervalliens. »



Valérie, présidente de la MJC, et toute son équipe, vous présentent leurs bons vœux pour l'année 2021, en espérant qu'elle soit meilleure que la précédente, que nous pourrons enfin nous retrouver pour jouer aux cartes, danser, bricoler faire du sport, au sein de toutes les activités que la MJC vous propose, ainsi lors de nos manifestations. Mais en attendant de pouvoir reprendre tout cela faites bien attention à vous.

Monsieur VARGAS et toute l'équipe de la pharmacie souhaitent « que le ciel se dégage pour que nous puissions à nouveau faire des projets et nous rassembler à visage découvert. »



Commune de Azerailles

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT